

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Arrêté n° 2019045 du 09 octobre 2019 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne

Le maire, Conseillère départementale,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et suivants, et R 153-8 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;

Vu la délibération en date du 28 septembre 2012 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 07 juin 2019 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

Vu les pièces du dossier de révision du plan local d'urbanisme (PLU) soumis à l'enquête publique ;

Vu la décision en date du 04 octobre 2019 de Mme le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges désignant Mme Michèle PETITJEAN-DELMON, commissaire enquêteur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne **du mercredi 06 novembre au vendredi 06 décembre 2019 inclus** pour une durée de 31 jours concernant le projet de révision.

ARTICLE 2 : Madame Michèle PETITJEAN-DELMON est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges.

Madame Michèle PETITJEAN-DELMON siègera à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne où toutes les observations doivent lui être adressées.

Madame Michèle PETITJEAN-DELMON se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne, où toutes les observations doivent lui être adressées, selon les dates et les horaires indiqués ci-dessous :

- le mercredi 06 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 13 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 22 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 06 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, à la mairie à l'attention du Commissaire enquêteur.

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

ARTICLE 4 : Toute information sur le projet de plan local d'urbanisme peut être obtenue auprès du maire de Saint-Brice-sur-Vienne.

Les informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site de la commune www.stbrice87.fr pendant cette même période. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions à l'adresse mail suivante :

enquetepublique.plu.stbrice@outlook.fr .

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur adressera au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par le maire, dès leur réception, au préfet du département de la Haute-Vienne ainsi qu'au président du Tribunal administratif de Limoges.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Haute-Vienne quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

ARTICLE 7 : L'avis au public sera publié par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

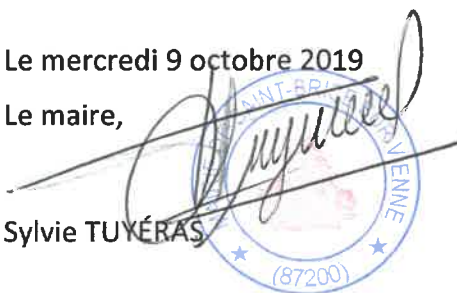
ARTICLE 8 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet du département de la Haute-Vienne
- M. le Président du Tribunal Administratif de Limoges
- Mme Michèle PETITJEAN-DELMON, commissaire enquêteur

Le mercredi 9 octobre 2019

Le maire,

Sylvie TUYÉRAS



Affiché et transmis à la sous-préfecture le 10 octobre 2019

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 11 OCT. 2019

